

MATINALE D'INFORMATION SUR LA GESTION DES DECHETS

23/05/2014



LE SIDEVAM 976, ACTEUR CENTRAL DE LA GESTION DES DECHETS A MAYOTTE

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

Existe depuis 2014

Le SIDEVAM 976 s'occupe de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte des communes lui ayant cédé ces compétences.

Le SIDEVAM 976 s'occupe également du transfert et/ou du traitement des déchets des professionnels.

Qu'apporte le SIDEVAM 976 ?



Syndicats de collecte

Existaient depuis les années 80

COLLECTE

Communes en
auto-gestion

En régie ou par appel à prestataire

SIDEVAM
Créé en 2011

TRAITEMENT

Une mutualisation des
moyens humains et
financiers des anciens
syndicats

SIDEVAM 976
Effectif depuis 2014

De nouvelles
infrastructures pour de
nouveaux objectifs

COLLECTE ET TRAITEMENT

Une nouvelle structure qui traduit les ambitions du Département en matière de gestion des déchets



Optimisation de la collecte afin d'améliorer les performances de collecte

La mutualisation des moyens notamment humains permettra une couverture plus optimale et cohérente du territoire.

Optimisation du transport des déchets

Les nouvelles infrastructures permettront de limiter le nombre de véhicules circulant sur les routes pour transporter des déchets, mais offriront également une alternative aux décharges à ciel ouvert qui sont en cours de fermeture.

Mise en place d'un système de traitement efficace

Les nouveaux équipements, relevant des normes françaises et européennes de protection de l'environnement et de la santé humaine permettront un traitement et une valorisation adéquats.

La traçabilité assurée des déchets dès la collecte jusqu'au traitement

Le dispositif de gestion mis en place et suivi par le SIDEVAM 976 sera rendu plus efficace grâce à l'appui de l'Etat et de prestataires privés ayant l'expérience requise.

Naissance de nouvelles Infrastructures

le SIDEVAM disposera de :

- **Une Installation de Stockage des déchets Non Dangereux (ISDND)**

localisée à Dzoumogné
(capacité : 100 000 T/an)

- **4 quais de transfert** par lesquels pourront transiter les déchets des communes et des professionnels :

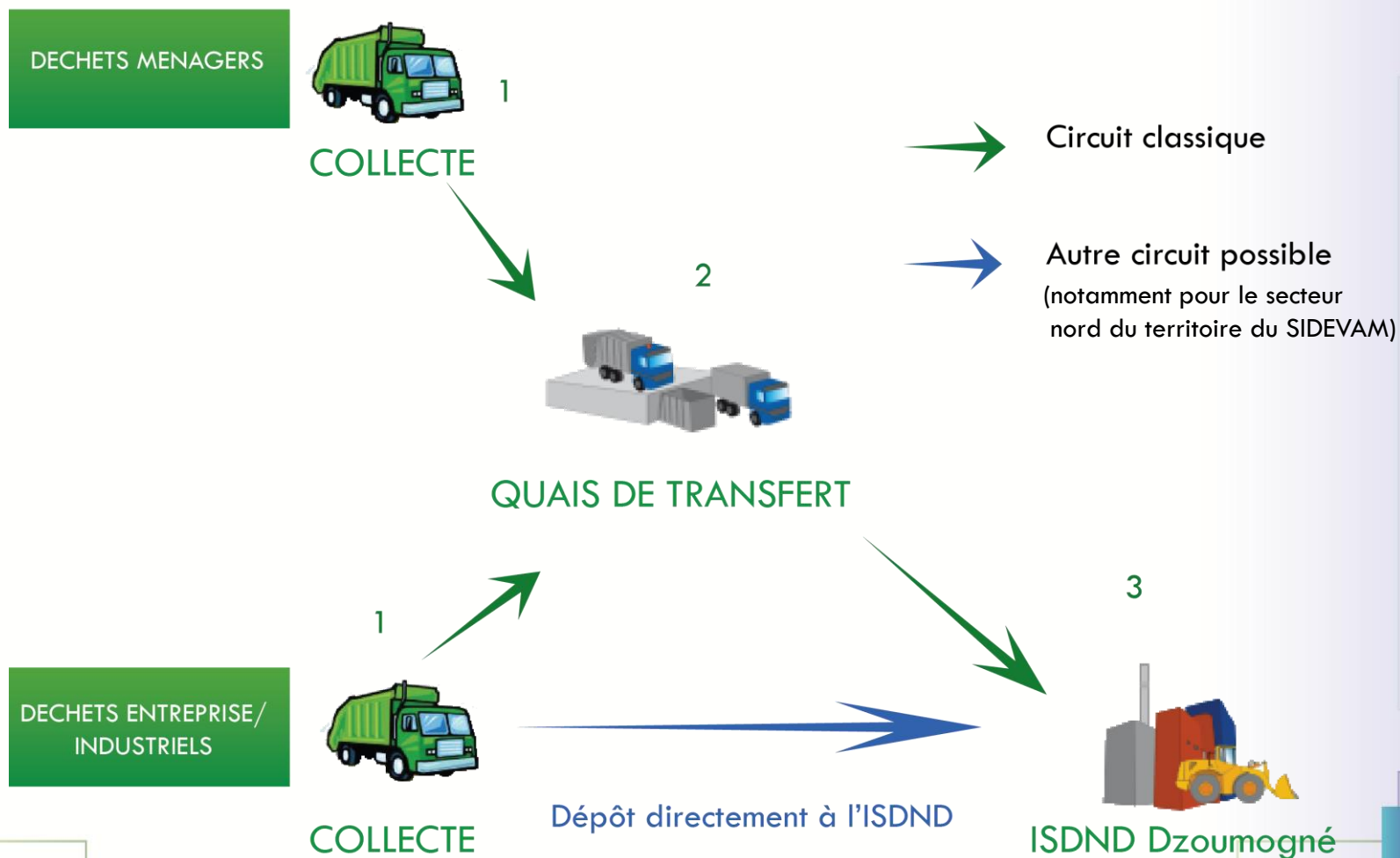
- Hamaha
- Malamani
- Badamiers
- Kahani

STRUCTURES DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE MAHOAIS



Les changements à venir dans le circuit des déchets

Déchets ménagers



L'actualité du SIDEVAM 976



La **fusion des anciens syndicats** est opérée sur le plan juridique. Elle est en cours sur le plan des ressources humaines et matérielles.

Le **nouveau président, Monsieur BAMCOLO ASSANI Saindou** est en poste depuis le 9 mai 2014.

Le **siège** du SIDEVAM n'est plus situé à la mairie de Ouangani. La nouvelle adresse est : **SIDEVAM 976, Rue de l'Ecole Primaire, 97650 Dzoumogné.**

Les **nouvelles structures** indispensables à la gestion des déchets (ISDND, quais de transfert) à Mayotte seront bientôt opérationnelles :

- L'**ISDND** et les quais de transfert de **Hamaha** et **Malamani** seront officiellement ouverts dès le **16 Juin 2014,**
- Les autres quais de transfert seront réceptionnés entre Septembre 2014 (Badamiers) et Septembre 2015 (Kahani). Des quais provisoires seront aménagés en attendant la livraison des quais définitifs.

L'exploitation des ouvrages confiée à STAR URAHAFU



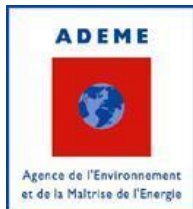
Dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP), la gestion courante des structures (ISDND et quais de transfert) a été confiée à STAR URAHAFU.

Cette gestion des structures sera suivie par le SIDEVAM 976.

De nombreux partenaires pour le SIDEVAM 976



Le SIDEVAM 976 est accompagné par le Conseil Général, l'ADEME, la DEAL, la Préfecture, la CCI, les prestataires privées, les éco-organismes, les associations environnementales...





Merci pour votre attention